

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
MISE EN PLACE DE PANNEAUX « CÉDEZ LE PASSAGE » RUE DU DAUPHINÉ ARRÊTÉ N°2022/108		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU les articles L.2211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la Sécurité Intérieure ;
VU le Code de la route et ses textes d'application ;
VU le Code Pénal et le nouveau Code de Procédure Pénale ;

CONSIDERANT qu'il convient de prévenir les accidents de la circulation aux intersections de la rue du Dauphiné, impasse de la Vanoise et impasse des Alpes à Ifs ;

CONSIDERANT la nécessité d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers ;

ARRETE

- Article 1 :** Afin d'assurer la sécurité des usagers, des panneaux CÉDEZ LE PASSAGE avec une signalisation horizontale seront mis en place rue du Dauphiné à Ifs.
- Article 2 :** Les dispositions du présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.
- Article 3 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.
- Article 4 :** Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.
- Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ;
 - Monsieur le Chef de Service Police Municipale ;
 - Le Pôle Cadre de Vie Urbanisme et Environnement de la Ville d'Ifs.

Fait à Ifs, le 16 mai 2022

Le Maire,




Michel PATARD-LEGENDRE